

**COMPTE-RENDU**  
**du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 à 18h30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de Grabels.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire et installation en qualité de conseiller municipal de Monsieur François ROUMANOS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de l'installation de Monsieur François ROUMANOS ;
- De charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal**

| N° | Fonction             | Titre    | Prénom      | Nom      | Date de naissance | Date d'élection | Nombre de suffrage obtenu |
|----|----------------------|----------|-------------|----------|-------------------|-----------------|---------------------------|
| 1  | Maire                | Monsieur | René        | REVOL    | 22/11/1947        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 2  | Premier adjoint      | Monsieur | Jean-Pierre | OLIVARES | 17/12/1947        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 3  | Deuxième adjointe    | Madame   | Zohra       | DIRHOUSI | 01/10/1973        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 4  | Troisième adjoint    | Monsieur | Frédéric    | WOILLET  | 12/11/1961        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 5  | Quatrième adjointe   | Madame   | Nathalie    | VERDIER  | 26/02/1966        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 6  | Cinquième adjoint    | Monsieur | Franck      | FIANDINO | 04/12/1984        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 7  | Sixième adjointe     | Madame   | Cléo        | FERRON   | 22/11/1987        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 8  | Septième adjoint     | Monsieur | Christophe  | CELIE    | 08/12/1966        | 03/07/2020      | 1080                      |
| 9  | Conseiller municipal | Madame   | Katy        | KRETZ    | 11/02/1948        | 28/06/2020      | 1080                      |
| 10 | Conseiller municipal | Monsieur | Joël        | VEZINHET | 15/12/1953        | 28/06/2020      | 1080                      |
| 11 | Conseiller municipal | Madame   | Christine   | MAJOREL  | 27/02/1954        | 28/06/2020      | 1080                      |

|    |                      |          |              |                    |            |            |      |
|----|----------------------|----------|--------------|--------------------|------------|------------|------|
| 12 | Conseiller municipal | Monsieur | Jean-Luc     | MARTIN             | 04/10/1955 | 28/06/2020 | 1080 |
| 13 | Conseiller municipal | Madame   | Sona         | BIJANZADEH-ASTARAI | 16/04/1956 | 28/06/2020 | 1080 |
| 14 | Conseiller municipal | Madame   | Marie-Louise | WATTELLIER         | 09/04/1958 | 28/06/2020 | 1080 |
| 15 | Conseiller municipal | Monsieur | Mostafa      | MARCHOUD           | 01/12/1958 | 28/06/2020 | 1080 |
| 16 | Conseiller municipal | Monsieur | Jean-Loup    | RICHE              | 28/04/1965 | 28/06/2020 | 1080 |
| 17 | Conseiller municipal | Madame   | Betty        | THIMON             | 16/04/1966 | 28/06/2020 | 1080 |
| 18 | Conseiller municipal | Madame   | Sylvie       | CARMONA            | 03/10/1966 | 28/06/2020 | 1080 |
| 19 | Conseiller municipal | Monsieur | Pascal       | MILLET             | 20/01/1971 | 28/06/2020 | 1080 |
| 20 | Conseiller municipal | Monsieur | Mourad       | DEROUICHE          | 11/09/1975 | 28/06/2020 | 1080 |
| 21 | Conseiller municipal | Madame   | Najat        | MOGHEL             | 30/12/1978 | 28/06/2020 | 1080 |
| 22 | Conseiller municipal | Madame   | Marie-Sarha  | MONTAGNE           | 19/06/2000 | 28/06/2020 | 1080 |
| 23 | Conseiller municipal | Madame   | Nicole       | ANSIDEI            | 26/03/1945 | 28/06/2020 | 867  |
| 24 | Conseiller municipal | Monsieur | Pascal       | HEYMES             | 29/11/1961 | 28/06/2020 | 867  |
| 25 | Conseiller municipal | Madame   | Florence     | MARCHETTI          | 25/03/1967 | 28/06/2020 | 867  |
| 26 | Conseiller municipal | Madame   | Amel         | BENAHMED           | 30/10/1979 | 28/06/2020 | 867  |
| 27 | Conseiller municipal | Monsieur | Thomas       | GERACI             | 10/02/1995 | 28/06/2020 | 867  |
| 28 | Conseiller municipal | Monsieur | Régis        | MORVAN             | 23/01/1973 | 28/06/2020 | 213  |
| 29 | Conseiller municipal | Monsieur | François     | ROUMANOS           | 15/08/1963 | 28/06/2020 | 867  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de la nouvelle composition du Tableau du Conseil Municipal ;
- De charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

#### **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Commissions Municipales – remplacement du conseiller ayant cessé ces activités**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De modifier la composition les commissions municipales comme suit :
  1. **Finances, administration générale et ressources humaines**  
Monsieur Jacques SERVEL remplacé par Monsieur François ROUMANOS ;
  2. **Urbanisme**  
Monsieur Jacques SERVEL remplacé par Monsieur François ROUMANOS ;
  3. **Aménagement et protection du territoire**  
Monsieur Jacques SERVEL remplacé par Monsieur François ROUMANOS ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

#### **DEMOCRATIE LOCALE – Règlement intérieur du Conseil Municipal – Approbation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

#### **DEMOCRATIE LOCALE – Formation des élus du Conseil Municipal – Modalités d'exercice – Approbation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées à toute action de formation en lien avec les fonctions exercées pour le compte de la ville par les élus du conseil municipal pour que chaque élu puisse bénéficier , pour la durée du mandat, des droits à la formation dans la limite de 18 jours ;
- D'approuver les orientations données ;
- D'allouer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant plafonné à 5 000€ par an et d'inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 65 ;
- D'autoriser le remboursement des frais de formation ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

#### **DEMOCRATIE LOCALE – Commission communale d'accessibilité – Renouvellement – Désignation des membres**

C'est le Maire qui préside la commission et il arrête la liste de ses membres proposée ci-dessous :

- Président : REVOL René
- Au titre des représentants de la commune :
  - VERDIER Nathalie
  - OLIVARES Jean-Pierre
  - DHIROUSSI Zohra
  - CELIE Christophe
  - MAJOREL Christine
  - MONTAGNE Marie-Sahra

- WATTELIER Marie-Louise
- GERACI Thomas
- Au titre des personnes handicapées, représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées suivants :
  - CINUS Annie
  - POUVESLE Franck
  - LEPREVOST Gérard
  - CHAÏB Amina
  - ESSERHANE Elsa
  - GACHET Aude
  - Un représentant de l'association Vigilance Handicap
  - Un représentant de l'association Trisomie 21 Hérault : TISSIE-GUERGUY Marie-France
  - Un Représentant de l'association Lou Dragas
  - Un Représentant de l'association des Aînés Ruraux : DURRIEU Jacqueline
  - Un représentant de l'association des commerçants
- Au titre des personnes qualifiées :
  - Un Représentant de la Villa Impresa : COUBES Sarah
  - Un Représentant du Centre socioculturel GUTENBERG
  - Un Représentant d'ADAGES : Christophe FANGUIN
  - Un Représentant d'ISATIS
  - DELVAUX Chantal (Fédération des Acteurs de la Solidarité- Occitanie)
  - DIMBERT Maguy
  - Un Représentant du Comité Liaison des Associations de Personnes Handicapées (CLCPH)
  - Un Représentant de L'Association Générale des Sourds de Montpellier et sa Région (AGSMR)
    - Directeur/trice général(e) des services
    - Chef de poste de police municipale
    - Représentant(e) du service Communication
    - Directeur/trice du CCAS
    - Directeur/trice des services techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**DEMOCRATIE LOCALE – Comité consultatif des marchés de Grabels – Renouvellement – Création – Désignation des membres**

Le comité consultatif des marchés est composé comme suit :

**Collège élus membres de droit**

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| Titulaire        | Suppléant        |
| René REVOL       | Franck FIANDINO  |
| Mourad DEROUICHE | Christophe CELIE |

**Collège exposants**

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Titulaire          | Suppléant     |
| Isabelle BRUSQUIER | Anaïs COUDERC |
| Sébastien PIOCH    | Ali BRAÏK     |
| Emilie GOLFIER     | Julien LAVANE |

**Collège consommateurs**

|           |           |
|-----------|-----------|
| Titulaire | Suppléant |
|-----------|-----------|

Pierre ALEXANDRE  
Sébastien PREYS  
Brigitte FABRY

Jonathan BOVIS  
Jean-Louis CALVET  
Jean-Pierre BERNIER

**Collège administratifs mairie de Grabels**

Responsable du pôle juridique (titulaire)  
Secrétariat Police municipale (suppléant)  
Chef de poste police municipal (titulaire)  
Adjoint au chef de poste police municipal (suppléant)

**Expert permanent**

INRA : Yuna CHIFFOLLEAU ou son représentant  
Chambre Régionale ou Départementale d'Agriculture : un représentant  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'arrêter la composition de ce comité consultatif telle qu'elle est précisée dans l'exposé ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**TRANSITION ECOLOGIQUE – Conseil citoyen de la transition écologique – Création – Composition – Autorisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De créer le Conseil citoyen de la transition écologique ;
- D'approuver les modalités de constitution et champ de compétence du Conseil citoyen de la transition écologique ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder à l'appel à candidature ;
- De charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**TRANSITION ECOLOGIQUE – Réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) – Engagement de la démarche – Demande de subvention - Autorisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, moins une abstention (N.ANSIDEI)** :

- D'engager la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la Commune de Grabels ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet et à signer tout document relatif à cette affaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions en capital les plus importantes possibles auprès de tous organismes pertinents, notamment l'Office Français de la Biodiversité ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**DEMOCRATIE LOCALE – Comité de suivi de GIMEL – Composition – Désignation des membres titulaires et suppléants**

Après avoir procédé au tirage au sort, le Conseil Municipal **décide à la majorité, moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI)** :

- Que le comité consultatif de GIMEL est composé des membres ci-dessous :

**Collège Personnalités qualifiées :**

Titulaire :

Bruno Flacher  
Evelyne Mathan  
Jacquelines Martichon

Suppléant :

Eric Cotteux  
 Philippe Pourquier (ID VET)  
 Georges Lescuyer (Riverain Rue Bertrand de Born)

**Collège des élus :**

Titulaire :

René Revol  
 Christophe Célié  
 Zohra Dhiroussi

Suppléant :

Frédéric Woillet  
 Jean-Pierre Olivares  
 Jean-Luc Martin

**Collège des citoyens ayant postulés et tirés au sort en séance du Conseil Municipal :**

Titulaire :

Madame Isabelle DEJEAN  
 Monsieur Hatim AZROUR  
 Monsieur Jean-Michel COMMANDRE

Suppléants :

Madame Line COSTES  
 Madame Maguy MAS  
 Monsieur Rémy FROMENTIN

- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Ecole maternelle Jean Ponsy - Création d'une nouvelle classe - Autorisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- De prendre acte de l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle à l'école Jean Ponsy ;
- D'approuver la mise à disposition des locaux à l'école et l'acquisition du mobilier nécessaire ;
- D'approuver la mise à disposition du personnel requis (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, animateurs, agents d'entretien et de restauration scolaire) ;
- De prendre acte que les dépenses afférentes à cette ouverture de classe sont inscrites au budget primitif 2020 pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2020/2021 et seront inscrites au budget primitif 2021 pour le reste de l'année scolaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE - Espace Jeunes – Règlement intérieur – Modification – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- D'approuver le règlement de fonctionnement de l'espace jeunes joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement autant de fois que nécessaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE - Espace Jeunes – Ludothèque municipale – Règlement intérieur – Modification – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- D'approuver le nouveau règlement de fonctionnement de la ludothèque municipale tel qu'il a été joint à la note de synthèse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement autant de fois que nécessaire et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire d'adresser la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE - Crèche Françoise Chazot – Projet pédagogique - Règlement intérieur – Modification – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau règlement et le projet pédagogique de la crèche municipale Françoise Chazot tels qu'ils ont été joints à la note de synthèse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents autant de fois que nécessaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, à Monsieur le Président de la CAF de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE - Convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Crèche Municipale Françoise Chazot – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la crèche municipale Françoise Chazot pour la période 2020-2023 telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Prestation de service Accueil de loisirs « périscolaire » – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la prestation de service Accueil de loisirs « périscolaire » pour la période 2020-2023 telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Prestation de service Accueil de loisirs « extrascolaire » – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la prestation de service Accueil de loisirs « extrascolaire » pour la période 2020-2023 telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Prestation de service Accueil de loisirs « Accueil adolescents » – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la prestation de service Accueil de loisirs « Accueil adolescents » pour la période 2020-2023 telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**VIE ASSOCIATIVE – Convention de mise à disposition de locaux à l'école Pierre Soulages pour l'activité d'accompagnement scolaire – Association Gutenberg-Grabels – Renouvellement – Approbation et Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter la mise à disposition des locaux de l'école Pierre Soulages à l'association Gutenberg-Grabels, dans les conditions définies dans la convention telle que jointe en annexe;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Gutenberg-Grabels ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Présidente de l'Association Gutenberg-Grabels, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**VIE ASSOCIATIVE – Convention de mise à disposition de locaux à l'école Pierre Soulages pour l'activité d'éveil musical – Ecole de musique Francine Nordland – Approbation et Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter la mise à disposition des locaux de l'école Pierre Soulages à l'école de musique Francine Nordland, dans les conditions définies dans la convention telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école de musique Francine Nordland ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de l'école de musique Francine Nordland, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Convention de coopération entre la Direction Régionale Pôle Emploi Occitanie, l'association Gutenberg-Grabels, et la Commune de Grabels – Renouvellement - Approbation et Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le renouvellement de la convention de coopération entre la Direction Régionale Pôle Emploi Occitanie, l'association Gutenberg-Grabels, et la Mairie de Grabels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que jointe en annexe et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Directeur régional de Pôle emploi Occitanie, à Madame la Présidente de l'association Gutenberg-Grabels, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Implication du service municipal des sports dans les séances d'éducation physique et sportive aux écoles Joseph Delteil et Pierre Soulages – Convention de partenariat entre la direction académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault et la Commune de Grabels – Renouvellement - Approbation et autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter les termes de la convention, telle que jointe en annexe, relative à l'implication du service municipal des sports dans les séances d'éducation physique et sportive aux écoles Joseph Delteil et Pierre Soulages pour l'année scolaire 2020/2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Renouvellement du protocole de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Commune de Grabels concernant l'accès au programme EcoMétropole de l'Ecolothèque 2020/2022 – Approbation et autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le renouvellement du protocole de partenariat concernant l'accès au programme EcoMétropole de l'Ecolothèque pour la période 2020/2022 ainsi que le principe de participation financière de la Commune tel que joint en annexe;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Adhésion de la Commune au réseau parentalité 34 – Approbation et autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver l'adhésion de la Commune au réseau parentalité 34 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Présidente de l'école des parents et des éducateurs de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**SOLIDARITES - Subvention foncière – Commune de Grabels - Un Toit Pour Tous - Autorisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité, moins trois voix contre (N.ANSIDEI ; P.HEYMES ; F.ROUMANOS) et une abstention (F.MARCHETTI) :**

- D'approuver le versement d'une subvention foncière au bénéfice d'un Toit pour Tous à hauteur de 60 000 € ;
- De prendre acte de l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2021 section d'investissement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à l'EPF Occitanie et à Un toit pour Tous, à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**URBANISME - Parcelle BT 200 – Commune de Grabels - SIPARTECH – Vente – Approbation – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, moins une abstention (N.VERDIER) :**

- De constater la désaffectation au domaine public de la parcelle BT 200 Route de Bel Air non affectées au fonctionnement d'un service public ou à l'usage direct du public ;
- D'approuver le déclassement de la parcelle BT 200 du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal ;
- De céder la totalité de la parcelle BT 200 à la société SIPARTECH au prix de 58 000 euros, selon avis des domaines, les frais d'actes de l'opération étant à la charge de l'acquéreur ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique valant transfert de propriété et qui sera reçu en l'étude de Maître Christophe CAULIER, Notaire à Baillargues 34670 au 242 Avenue du Golf ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**AMENAGEMENT ET PROTECTION DU TERRITOIRE - Transfert de propriété - Commune de Grabels - Montpellier Méditerranée Métropole - Bassin de rétention « G » (dit de l'arbre blanc) - Approbation - Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De céder à titre gratuit à Montpellier Méditerranée Métropole les biens cadastrés énumérés ci-dessus ;
- De procéder au moyen d'un acte notarié formalisant le transfert de propriété corrélatif entre la commune et la métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger monsieur le Maire de transmettre la délibération Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**URBANISME - Exploitation d'une installation de broyage/concassage de matériaux inertes - Commune de Combaillaux - Avis de la Commune de Grabels**

L'intégralité du dossier a été mise à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité, moins trois voix contre (P.HEYMES ; A.BENHAMED ; T.GERACI) et trois abstentions (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; F.MARCHETTI)** :

- D'émettre **un avis défavorable**, au titre de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, sur le projet d'ICPE du Conseil départemental de l'Hérault pour les installations d'unités de broyage/concassage de matériaux inertes à Combaillaux dont le détail est joint en annexe ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Indemnités de fonction attribuées aux élus - Fixation**

Il est proposé au Conseil de rectifier suite à une erreur matérielle, par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le montant des indemnités de fonction pouvant être attribuées aux élus de la manière suivante :

|                                                      |     |
|------------------------------------------------------|-----|
| Maire :                                              | 41% |
| Adjoints :                                           | 20% |
| Conseiller détenteur d'une délégation particulière : | 2%  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'adopter la proposition ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de présente la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault et à Madame la trésorière municipale.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de catégorie C afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans les conditions ci-dessous :
  - o 10 postes d'adjoint d'animation correspondant à 3 équivalents temps plein,
  - o 6 postes d'adjoint technique correspondant à 4 équivalents temps plein,
  - o 1 poste d'agent social correspondant à 1 équivalent temps plein ;
- De fixer la rémunération au 1er échelon du 1er grade du cadre d'emploi de recrutement ;
- De prendre acte que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale, à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

#### **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois - Modification**

Au vu du tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 juillet 2020 et considérant la nécessité de le mettre à jour, il convient de créer et de supprimer les postes suivants :

Création :

- Un poste de gardien-brigadier de police municipale

Suppression :

- Un poste d'adjoint administratif
- Un poste d'adjoint technique
- Un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un poste d'Auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe
- Un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un poste d'agent social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver les modifications du tableau des emplois telles que définies dans le tableau joint en annexe ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

#### **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Personnel municipal - Compte personnel de formation – Création – Modalités de mise en œuvre - Approbation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver la mise en œuvre du compte personnel de formation à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 ;
- De prévoir que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits dans les budgets des exercices à venir de la Commune, chapitre 011 – Charges générales ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet du département de l'Hérault.

#### **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Personnel municipal - Plan de formation pluriannuel - Approbation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le plan de formation 2020-2023 tel que présenté et annexé ;

- De prévoir que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits dans les budgets des exercices à venir de la Commune, chapitre 011 – Charges générales ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Constitution d'un groupement de commande publique entre la Commune de Grabels et son CCAS pour l'acquisition et la maintenance de matériels informatiques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- pour la passation du marché public relatif à l'acquisition et la maintenance de matériels informatiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Rapport annuel du Président de l'Assemblée Spéciale de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole- 2019 – Présentation pour information**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de la présentation du rapport de l'Assemblée Spéciale des Collectivités pour l'exercice 2019 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de l'Assemblée Spéciale de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Rapport d'activités 2018 de Montpellier Méditerranée Métropole – Présentation pour information**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte du rapport d'activité 2018 de la Montpellier Méditerranée Métropole et du compte rendu de ses représentants ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Grabels, le 30 septembre 2020.

Le Maire,  
René REVOL

